

# Adolescents au bénéfice de soutien sur le plan visuel à l'école spécialisée

Conseils favorisant la transition de l'école à l'institution  
pour adultes

**UCBA**VEUGLES

Union centrale suisse pour  
le bien des aveugles

# Passage à l'institution pour adultes

Avec l'augmentation des exigences scolaires, à côté de déficiences physiques, mentales et d'autres déficiences sensorielles ou perceptives, on oublie facilement de considérer les besoins de soutien dans le domaine de la déficience visuelle.

Un tiers des élèves qui bénéficient d'un soutien spécifique ont aussi besoin d'un soutien dans le domaine visuel et d'une adaptation de la vie quotidienne liés à leur situation de handicap visuel.

En communiquant les informations importantes, les écoles contribuent à ce que le développement personnel de leurs anciens élèves continue d'être reconnu, soutenu dans un environnement qui réponde à leurs besoins spécifiques.

## Le suivi en basse vision

Le suivi en basse vision accompagne les personnes qui présentent un handicap visuel pour lequel il n'est pas possible de remédier par des lunettes, des lentilles de contact ou des interventions chirurgicales.

# Transmettre les documents

Afin de favoriser la prise en charge des jeunes, il est impératif de transmettre à l'institution qui prend le relais, ainsi qu'aux médecins et à la famille, tous les rapports scolaires, médicaux et thérapeutiques.

## **Le dossier de sortie devrait contenir :**

- une évaluation ophtalmologique et orthoptique actuelle
- une évaluation récente de la vision fonctionnelle par le ou la spécialiste en réadaptation basse vision
- un rapport sur l'impact des difficultés visuelles dans les activités de la vie quotidienne, p. ex. sous la forme « Brèves explications de mon handicap visuel »
- un aide-mémoire personnel décrivant les adaptations visuelles nécessaires au quotidien
- les adresses de contact de services de consultation pour jeunes en situation de handicap visuel

**À transmettre (en accord avec les parents ou les représentants légaux) :**

- au médecin de famille, au médecin spécialiste
- à l'institution pour adultes

**Le dossier de transmission devrait également contenir :**

- les moyens auxiliaires personnels disponibles tels que : lampe de table, plan incliné de lecture , supports spéciaux, lecteur d'écran, Lightbox, matériel de stimulation basse vision, logiciels et matériels spéciaux pour PC ou tablette, lunettes-loupes et de lecture, canne longue et canne de signalement
- les moyens auxiliaires servant à faciliter la communication

# Liste de contrôle « handicap visuel »

Transmettez les moyens auxiliaires disponibles et joignez les documents suivants au dossier de sortie :

- Rapports de mesures basse vision
- Diagnostics, rapports, informations ophtalmologiques
- Documentation des mesures basse vision passées et actuelles
- Moyens auxiliaires optiques actuels ou nécessaires précédemment (p. ex. lunettes, lunettes de lecture, lunettes-loupes, lunettes solaires spéciales, etc.)
- Moyens auxiliaires basse vision actuels ou uti-

lisés précédemment (p. ex. Lightbox, supports de contraste noirs ou matériel de stimulation visuelle, etc.)

- Description de comportements visuels particuliers (p. ex. dans les procès-verbaux d'entretiens personnels) ;
- Informations relatives à la perception visuelle en lien avec d'autres diagnostics médicaux et neuropsychologiques (p. ex. lésions cérébrales, troubles de la perception, infirmité motrice cérébrale, syndrome de Down, autres syndromes)
- Problèmes de perception visuelle constatés
- Autres observations du comportement visuel

# Adresses de contact

**Évaluation en basse vision pour enfants d'âge scolaire**

**Consultation ambulatoire et soutien dans les écoles :**

[www.ucba.ch](http://www.ucba.ch) (Contacts > Soutien pédagogique itinérant)

**Conseil basse vision pour adultes**

**Centres de consultation pour personnes handicapées de la vue :**

[www.ucba.ch](http://www.ucba.ch) (Contacts > Centres de consultation pour personnes aveugles ou malvoyantes)

Contact



Éditrice

**Union centrale suisse pour  
le bien des aveugles UCBA**

Chemin des Trois-Rois 5bis, CH-1005 Lausanne

Tél. 021 345 00 50

information@ucba.ch, [www.ucba.ch](http://www.ucba.ch)



© UCBA, 2020